

ANNEXE

APPEL À PROJETS

Programmation 2020

Contrat de Ville | Quartier de Valette

1. APPEL A PROJETS 2020 : 4 PRIORITES

L'Etat et la Communauté d'Agglomération, porteuse du contrat de ville, ont choisi de cibler l'appel à projets sur 4 thématiques :

- L'accompagnement à la gestion des déchets,
- La santé : accès au droit et prévention,
- L'éducation-formation-emploi
- La citoyenneté et les valeurs de la République - Accès aux droits - Respect des devoirs

L'Etat et la Communauté d'Agglomération ont également convenu de prioriser leur soutien à des projets :

- Structurants,
- Porteurs de résultats concrets et mesurables,
- Complémentaires des actions et dispositifs existants,
- Contribuant aux démarches de diagnostic et d'observation en continu.

Ils doivent également porter une attention particulière aux priorités transversales suivantes : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations. Ils devront intégrer ces priorités transversales dans les critères d'évaluation de leur action.

O L'accompagnement à la gestion des déchets

L'Etat et la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais souhaite une orientation particulière de l'appel à projets autour de la gestion des déchets, la généralisation du tri sélectif et l'accompagnement à la mise en place de la tarification incitative.

Un regard interculturel sera apprécié ainsi que des propositions d'approches variées du sujet telles que des spectacles, défis, jeux etc.

Les projets devront :

- Concourir au diagnostic des pratiques des habitants relatives aux déchets et au rapport à l'espace public et à leur cadre de vie,
- Favoriser la mise en place d'un dialogue entre les pouvoirs publics et les habitants pour une compréhension mutuelle du sujet « déchet »,
- Assurer le « bon fonctionnement » quotidien du quartier prioritaire par :
 - o la concrétisation d'actions innovantes de sensibilisation des habitants au tri sélectif et à la qualité du cadre de vie,
 - o la mise en place de solutions in situ favorisant les pratiques appropriées de gestion des déchets telles que la mise en sac puis en container.
- Répondre à la problématique des encombrants.

Les résultats attendus sont :

- La généralisation de la mise en sac des déchets,
- La disparition des dépôts sauvages, en particulier en pied de container,
- Un suivi précis des cartes d'accès aux containers,
- Une évolution des pratiques professionnelles et la mise en place d'actions adaptées aux références culturelles des habitants.

O La santé : accès au droit et prévention

Les projets proposés viseront à :

- Améliorer le recours aux droits des personnes,
- Favoriser le recours à l'offre de prévention et de dépistage,
- Renforcer l'accès aux soins primaires,
- Développer des programmes collectifs de promotion de la santé et de prévention,

Dans le Cadre du Contrat Local de santé (CLS), les projets pourront s'appuyer sur les leviers suivants :

- Déploiement du projet Plateforme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé (PFIDASS) sur le territoire,
- Accès au Centre d'Examen de Santé et le suivi des bilans de santé,
- Développement des coopérations avec les professionnels libéraux du territoire,
- Existence de la « Ligne d'Urgence Précarité » (LUP) qui fait le relais sur les territoires en apportant de l'information et une orientation des usagers vers le bon interlocuteur,
- Déploiement de la Permanence d'Accès aux soins de Santé (PASS) et de l'Equipe Mobile Psychiatrie-Précarité « Hors les murs » pour intervenir en extra-hospitalier et sur les lieux de vie,
- Développement des médiations sanitaires (notamment en direction des migrants : interprétariat...),
- Accès aux droits par les outils numériques (développement des compétences informatiques),
- Actions « aller-vers » du CEGIDD (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic) et l'utilisation des TROD (Test Rapide à Orientation Diagnostique) dans le champ de la prévention des IST
- Actions de communication et de promotion de la vaccination (en lien avec le futur Centre Départemental de Vaccination),
- Le Plateau Technique Unique (PTU) de Faye l'Abbesse.

Les résultats attendus sont :

- Meilleurs recours, territorialisation et mobilisation des dispositifs existants,
- Améliorer la mobilité vers Le Plateau Technique Unique (PTU) de Faye l'Abbesse,
- Amélioration des partenariats entre les acteurs du quartier et ceux de la prévention, du soin.

O L'éducation-formation-emploi

Au travers de cette priorité, il s'agit de :

- Valoriser les compétences parentales et inter ethniques,
- Renforcer la coopération et l'échange entre les parents et les acteurs de l'éducation,
- Expérimenter des pratiques éducatives et lutter contre le décrochage scolaire,
- Renforcer les dispositifs d'intégration des personnes immigrées et issues de l'immigration,
- Accompagner les initiatives économiques, notamment dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et dans le secteur du numérique,
- Favoriser, par des actions partenariales, la résolution des freins à l'emploi (mobilité, garde d'enfants, lutte contre l'illettrisme), l'entrée en formation et l'accès à l'emploi.

Seront examinés avec attention les projets déployés sur site et intéressant les familles mono-parentales.

Les résultats attendus sont :

- Meilleure perception des situations de familles dans leur complexité pour des réponses adaptées (santé, parentalité),
- Meilleure connaissance par les acteurs des habitants du point de vue de l'employabilité,
- Meilleure insertion professionnelle des habitants,
- Lutte contre les discriminations à l'embauche.

O La citoyenneté et les valeurs de la République - Accès aux droits - Respect des devoirs

La citoyenneté est un axe fort du contrat de ville en ce qu'il rend chacun dépositaire de droits et responsable de devoirs envers la communauté nationale ou locale. Investir le champ de la citoyenneté, de l'accès aux droits et du respect des devoirs c'est aussi étendre ces problématiques à l'ensemble des habitants quels qu'ils soient.

Les questions d'accès aux droits, à la citoyenneté, mais aussi la meilleure connaissance des devoirs apparaît donc comme un champ à explorer, à initier, voire à faire émerger des habitants pour mieux investir sa citoyenneté et son rôle dans l'environnement local.

Au travers de cette priorité, il s'agit de :

- Rendre une image moderne, participative, positive de la citoyenneté et de l'appartenance à la communauté citoyenne et locale,
- Partager et construire autour de moments citoyens (commémorations, élections, journée nationale...),
- Favoriser l'accès à la connaissance des droits et devoirs,
- Faciliter la saisine des institutions et de la régularisation des situations,
- Lutter contre le non-recours aux droits et prestations.
- Favoriser l'accès à la culture et au sport.

Seront examinés avec attention les projets déployés sur site, mixant les populations et orientés prioritairement vers les adolescents et jeunes adultes, âge où précisément se concrétise la citoyenneté (permis de conduire, code, considération de l'âge dans le droit pénal, élection, chantier jeunesse...).

Les résultats attendus sont :

- Meilleur sentiment d'appartenance à une société citoyenne locale,
- Capacité à faire cohabiter une histoire personnelle et une vie en commun,
- Transmission de connaissances et de réflexes citoyens.

2. REGLEMENT

O Les porteurs de projets

L'ensemble des porteurs de projets, personnes morales de droit public comme privé est éligible quel que soit le lieu d'implantation du siège social de la personne morale.

O Nature de l'appel à projets

Sont exclus de l'appel à projets :

- L'aide aux porteurs de projets pour leur fonctionnement annuel de la structure ou leurs activités récurrentes
- Les manifestations à caractère commercial, religieux, politique, ou syndical

Seuls les dossiers respectant les règles suivantes sont examinés :

Sur la forme :

- le dossier doit être complet (ensemble des pièces à fournir transmises),
 - le dossier doit être intégralement renseigné,
 - Dans le cadre d'un renouvellement d'action, il est rappelé que le porteur de projet devra fournir un bilan de l'action menée en 2019 pour pouvoir déposer un nouveau dossier,
- Les bilans 2019 au titre du CGET devront être déposés sur le site DAUPHIN.

Sur le fond :

- les projets proposés doivent bénéficier aux habitants du quartier de la géographie prioritaire et s'inscrire dans les priorités de l'appel à projet.

Les projets devront :

- promouvoir l'expérimentation et être innovants,
- se dérouler entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2020,
- être en adéquation avec les besoins identifiés,
- rechercher en priorité des financements de droit commun, les crédits spécifiques de la Politique de la Ville constituant un fonds d'amorçage de soutien aux projets,
- obligatoirement être co-financés,
- s'inscrire dans un partenariat local, existant ou à construire, être complémentaires avec les actions existantes,
- associer les habitants, notamment via le conseil citoyen,
- prévoir les modalités d'évaluation et les indicateurs (quantitatifs et qualitatifs).

O Prise en compte de la priorité relative à l'égalité femmes/hommes dans l'appel à projet

A partir de 2020, un système de cotation des projets est mis en place afin d'inciter les porteurs de projets à intégrer cette dimension dans leurs actions au travers notamment :

- de l'existence d'un diagnostic genré préalable à la construction du projet ;
- définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs intégrant cette dimension ;
- mise en place de mesures visant à garantir un équilibre entre hommes et femmes dans les activités (ex : quotas) ;
- les acteurs ont-ils bénéficié d'une formation ?
- la parité femmes-hommes est-elle assurée dans la conduite de l'action (professionnels/bénévoles) ?
- la parité est-elle assurée dans la gouvernance de la structure porteuse ?
- des indicateurs de suivi genrés sont-ils mis en place ?
- mise en place d'une stratégie de communication sur l'action et son impact dans la promotion de l'égalité.

La cotation sera établie sur les bases suivantes :

- G0 : « Pas de prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes ».
- G1 : « L'égalité entre les femmes et les hommes est un objectif secondaire ou significatif ».
- G2 : « L'égalité entre les femmes et les hommes est l'objectif principal ».

O Modalités de dépôt du dossier

Pour toute demande d'information complémentaire

Vous pouvez joindre Isabelle GEFFARD au 05 49 81 75 75 ou isabelle.geffard@agglo2b.fr

Pour information, le comité d'attribution des subventions se réunira mi-mars 2020.

Comment répondre à l'appel à projets

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais centralise toutes les demandes de subventions déposées dans le cadre du contrat de ville et les transmet aux services de l'Etat pour une co-instruction ainsi qu'aux autres financeurs concernés.

Pour répondre à cet appel à projets, vous devez solliciter le formulaire de demande de subvention (CERFA 12156*05) en le téléchargeant sur le site internet suivant :

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>

Date limite de dépôt des demandes de subvention

Les dossiers complets, datés et signés sont à adresser au plus tard

Le mardi 16 février 2020.

Un exemplaire original papier à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
Direction Jeunesse Citoyenneté et Politique de la Ville
27 bd du Colonel Aubry · BP 90184 · 79304 Bressuire Cedex

et un exemplaire numérisé au format PDF à l'adresse mail suivante :

contact@agglo2b.fr